

## Au CNC, des assises pour crever l'abcès

22 janvier 2013 à 21:16 (Mis à jour: 23 janvier 2013 à 12:24)

Par **DIDIER PÉRON**

Polémique. Dans un contexte de crise, le Centre national du cinéma organise aujourd'hui des débats.



*Aurélie Filippetti, à l'origine de ses Assises, le 30 décembre 2012 à Paris. - AFP*

Après un début d'année mouvementée, suite à la publication du texte du vendeur à l'international et producteur de chez Wild Bunch, Vincent Maraval, sur le «désastre» de l'année cinéma 2012 en terme de rentabilité (*Libération* du 31 décembre), le CNC organise cet après-midi des assises en urgence, à la fois sans doute pour battre le fer tant qu'il est chaud, mais aussi afin de ne pas se laisser déborder par une polémique qui a vu se déployer ici et là des arguments très hostiles à un secteur jugé exagérément protégé.

**Amalgames.** Ces assises, ouvertes aux professionnels, parlementaires concernés et à la presse, se dérouleront sous forme de trois tables rondes dont voici les intitulés tels que transmis par le CNC : «La concentration des financements sur les films menace-t-elle la diversité ?» ; «Quels marchés et financements pour les films du milieu ? Comment favoriser l'accès des auteurs à un plus large public ?» ; «Le prix de la découverte - comment stimuler la vitalité du cinéma par la recherche et l'accompagnement des nouveaux talents, comment financer la prise de risque ?»

Ces intitulés sont marqués du sceau de l'extrême prudence diplomatique. Le texte de Maraval qui a mis le feu aux poudres était percutant, y compris au prix d'amalgames grossiers tels que des comparatifs faux entre les grosses comédies françaises et la crème auteuriste américaine, mais il était surtout assez mesuré en son fond puisqu'il en appelait à la modération générale d'un secteur qui devrait se montrer d'autant plus vertueux qu'il bénéficie d'un important soutien réglementaire.

Il avançait une proposition simple : *«Limitons à 400 000 euros par acteur - et peut-être un peu plus pour un réalisateur -, assorti d'un intéressement obligatoire sur le succès du film, le montant des cachets qui qualifient un film dans les obligations légales d'investissement des chaînes de télévision.»* Le moins que l'on puisse dire est que personne ne s'est jeté sur une telle idée, d'autant qu'elle induit une réflexion générale sur les émoluments de toute la chaîne de fabrication du film et sur une mauvaise habitude, à certains niveaux de production, de gonfler les devis.

**Anomalie.** La semaine dernière sortait par ailleurs un rapport de la Guilde des scénaristes, cosigné par l'économiste Pierre Kopp, qui, se fondant sur l'analyse de 561 contrats d'auteurs, révélait à nouveau le sous-financement dramatique de l'écriture en France : *«L'enveloppe dédiée à l'écriture (droits d'adaptation + minimum garanti du scénariste + minimum garanti du réalisateur écrivain + consultants éventuels) s'élève en moyenne à 3,3 % du budget de l'œuvre seulement.»* Une grosse anomalie si l'on considère que, pour le pire et le meilleur, tout le processus de préfinancement se fait encore sur la lecture du scénario.